

MT/FV

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

D E C R E T

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

A N N E E 1964 - N°136/PR/MFAEP

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Sur la proposition du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964,
 - VU le décret n° 33/PR du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement
 - VU la loi n° 64-13 du 15 Juillet 1964 autorisant la ratification de l'Accord créant la Banque Africaine de Développement,
 - VU le décret n° 64.107/PR/SGG ratifiant l'Accord portant création de la Banque Africaine de Développement ;
 - VU l'Accord portant création de la Banque Africaine de Développement notamment en son article 30
- Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

ARTICLE 1er. - Sont nommés :

- Gouverneur à la Banque Africaine de Développement
M. François APLOGAN, Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan
- Gouverneur Suppléant à la Banque Africaine de Développement
M. Marcel TOKPANOU, Chargé de Mission au Cabinet du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan -

ARTICLE 2. - Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

Par le Président de la République,
Le Président du Conseil, Chef du
Gouvernement

Fait à COTONOU, le 16 OCTOBRE 1964

J. AHOMADEGBE-TOMETIN .-

S. M. APITHY .-

Le Ministre des Finances,
des Affaires Economiques et du Plan

Ampliations :

PR 4	SGG 4
PC 6	Ministères	9
MFAEP 6	MAE 4
Intéressés	2	JORD 1

F. APLOGAN .-